

# Le bac pucé, c'est une semaine sur deux

Les **ordures ménagères résiduelles** désignent tous les déchets non recyclables que l'on jette dans notre bac pucé. Le rythme de collecte de ce bac est défini par votre collectivité. Les déchets recyclables et les biodéchets se jettent ailleurs.



Au **1<sup>er</sup> mars 2023**, votre bac pucé sera collecté **une semaine sur deux**.

## Comment suivre le **rythme** ?

### Diminuer le volume d'ordures ménagères



- Les restes de cuisine et de repas peuvent être compostés. Avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages (plastiques, alu...) et les papiers se trient.

### Consulter l'application SMET au tri



- L'application mobile gratuite **SMET au tri** vous renseigne : aide au tri (mise à jour quotidiennement), jours de collecte, horaires de déchetterie. N'attendez plus pour la télécharger !



Scannez le code  
pour la télécharger  
directement !

Une question, un besoin ? Contactez votre collectivité au 03.29.87.29.85

## Pourquoi collecter le bac pucé **une semaine sur deux** ?



### C'est plus écologique

En ne passant qu'une fois toutes les 2 semaines, les camions collecteront plus de bacs sur leur tournée, tout en roulant moins.

### C'est plus économique

Réduire le nombre de tournées minimise le coût des collectes. Cette baisse permet de compenser partiellement la hausse des coûts de gestion des déchets.



### C'est déjà une habitude

89% des usagers ne sortent pas leur bac chaque semaine. Le passage à une collecte une semaine sur deux rejoint donc cette habitude.

